

Groupe de travail : évaluation / expertise

Contexte :

En réaction à un certain déséquilibre des soutiens proposés par les collectivités territoriales aux compagnies chorégraphiques implantées en région PACA, nous nous sommes questionnés sur leurs critères et leurs modalités d'évaluation. En reprenant le travail entamé l'été 2007 par la commission évaluation de l'Université d'été 1, nous avons été tiraillés entre des propositions possibles à long terme et la **nécessité d'agir** dès maintenant sur l'existant.

Agir sur l'existant...

Objectif général :

Remettre en question l'hégémonie de la logique de soutien aux productions traditionnelles de spectacle. Donner la possibilité à des **formes atypiques** d'être reconnues et donc **aidées** (formes inclassables inadaptées aux dispositifs actuels).

Envisager le rôle des **collectivités territoriales** comme **partenaires** des compagnies (soutien au développement des projets, dans la production et la diffusion...) et non pas comme simples financeurs.

Étant donné la masse de travail et les différents procédés d'évaluation des collectivités territoriales, nous avons axé notre réflexion sur les aides de la région PACA.

> Réflexions et propositions :

Les aides de la région PACA

Adapter l'évaluation des projets en fonction de leur nature et de leur état d'avancement : travail à partir des trois formes existantes (aide à l'écriture, aide à la création et aide à la diffusion) plus une 4^e nouvelle : l'aide aux actions chorégraphiques.

La première sélection : le dossier papier

Vue l'**opacité** de cette première sélection, nous n'avons pas pu aborder ce sujet ; il fera l'objet d'un travail ultérieur.

Le chargé de mission danse

Il nous semble indispensable de :

- Repréciser les bases d'échanges entre le chargé de mission et l'équipe artistique : **fluidité des échanges**.

- Affirmer son rôle d'**accompagnateur** des équipes artistiques (« vrai » temps de rencontre, rôle de conseil, rôle d'intermédiaire avec des opérateurs privés dans et hors du territoire) ; nécessité qu'il connaisse le mieux possible le profil des compagnies (particularités, équipes, lieux de travail, autres partenaires,...).

NB : Le chargé de mission intervient uniquement sur l'aspect logistique des projets. La question de l'évaluation artistique est réservée au comité d'experts.

Le comité d'experts*

- Dans sa constitution, il serait souhaitable de faire appel à des personnes de **la société civile** non impliquées dans la diffusion (ex : blogueur, spectateur, sociologue, philosophe, historien de l'art,...). Il semble indispensable également que chaque expert ait vu le travail d'au moins ¼ des compagnies ayant déposé un dossier. Faire en sorte qu'il n'y ait pas une majorité de diffuseurs dans le comité (pouvant être orientés dans leur choix).

- Il faudra redéfinir le **protocole de rencontre** entre le comité d'experts et les artistes (occupation de l'espace, durée, présentation de chacun, introduction de l'artiste et du projet).

Les politiques

Nous retenons comme nécessaire une plus grande **implication** des politiques de la région dans le processus de soutien à la création chorégraphique. On pourrait, par exemple, envisager la présence d'au moins un élu au côté des experts, au titre de témoin invité.

Les publics

Il y a nécessité à :

- Prendre en compte les actions des compagnies, quelque soit leur territoire d'action (local, national et international), leurs actions auprès des publics, les supports artistiques mis en jeu.
- Pouvoir aussi évaluer la **qualité relationnelle** que l'équipe artistique entretient avec son public, plutôt qu'une simple étude quantitative des publics touchés.
- Redéfinir la notion de diffusion afin de s'accorder sur ce qu'elle recouvre.
- Amener **La Région** à développer son rôle d'**opérateur de diffusion** (ex : implication de la Région dans les Hivernales d'Avignon).
- Considérer que les **actions de sensibilisation, de formations et de rencontres** avec le public peuvent être des **actes artistiques**, et non pas de simples médiations des projets.

Plasticité des projets

- Donner la possibilité aux compagnies de ne pas forcément respecter la chronologie prédéfinie des aides (par ex, pouvoir faire plusieurs demandes d'aides à l'écriture, solliciter directement une aide à la diffusion sans avoir demandé une aide à la création en amont...).

> Descriptions des 4 aides + bilan (réaménagement du dispositif actuel)

Aide à l'écriture

Éventuelles étapes à mettre en place :

- 1/ Officialiser une réunion de faisabilité avec le chargé de mission bien avant le passage en commission.
- 2/ Réunion du comité d'experts élargi (avec ou sans l'artiste). Le chargé de mission a un rôle de médiateur pour présenter le travail aux experts.
- 3/ Les experts produisent un rapport d'expertise transmis aux compagnies.
- 4/ Le chargé de mission envoie un texte aux compagnies qui motive la décision finale.

Aide à la création / production

Éventuelles étapes à mettre en place :

- 1/ Officialiser une réunion de faisabilité avec le chargé de mission bien avant le passage en commission.
 - 2/ Réunion du comité d'experts élargi avec l'artiste. Le chargé de mission a un rôle de médiateur pour présenter le travail aux experts.
 - 3/ Les experts produisent un rapport d'expertise transmis aux compagnies.
 - 4/ Le chargé de mission envoie un texte aux compagnies qui motive la décision finale.
- Pas de quota sur les éventuelles diffusions du travail proposé.

Aide à la diffusion / exploitation et reprise

Il serait souhaitable de la concevoir pour la diffusion globale de la structure et non d'un projet spécifique.

Éventuelles étapes à mettre en place :

- 1/ Officialiser une réunion de faisabilité avec le chargé de mission bien avant le passage en commission.
 - 2/ Réunion du comité d'experts élargi avec l'artiste. Le chargé de mission a un rôle de médiateur pour présenter le travail aux experts.
 - 3/ Les experts produisent un rapport d'expertise transmis aux compagnies.
 - 4/ Le chargé de mission envoie un texte aux compagnies qui motive la décision finale.
- Prendre en compte la diversité des formes de diffusion.

Aide aux actions chorégraphiques

- Elle peut concerner plusieurs structures et/ou individus (indépendants, collectifs,...).
- Elle répond aux besoins de reconnaissance sur le territoire de projets transversaux et atypiques.
- La forme d'évaluation des aides aux actions chorégraphiques peut varier d'un projet à l'autre en fonction des besoins. Les modalités seront définies entre les porteurs de l'action et le chargé de mission.
- Quelle que soit la forme d'évaluation convenue, un rapport d'expertise et un texte de motivation de la décision finale sera remis aux porteurs d'actions par le chargé de mission.

Bilan Annuel

Chaque année, un compte-rendu sur les **tendances** se dégageant des dossiers présentés est mis à la disposition du public (par l'Arcade ?), ainsi que le bilan chiffré des projets déposés, des projets aidés ainsi que les différents montants alloués.

Se référer au texte produit à l'Université d'été 2007 par la commission évaluation/expertise : « L'évaluation, oui mais autrement ».

Ce texte a été finalisé le 19 décembre 2008.